

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL051-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Affectation du résultat 2012 (budget principal
et budget eau).**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

1) Budget Ville

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants,
le conseil municipal constate les résultats de l'exercice 2012, comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture 2012 : 3 047 467,33 €

Section d'investissement

Excédent de clôture 2012 : 455 494,26 €

Après validation des comptes définitifs, et en application de la nomenclature M14, il est
proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2012 en dépenses : 482 640,23 €

- d'affecter la somme de 27 145,97 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, l'excédent de clôture de 2012 soit 3 020 321,36 €
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture 2012 soit 455 494,26 €

2) Budget Eau

Section d'exploitation

Excédent de clôture 2012 : 657 236,54 €

Section d'investissement

Excédent de clôture 2012 : 246 590,74 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre en section d'exploitation, au compte 002, la totalité de l'excédent d'exploitation de 2012 soit 657 236,54 €
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture 2012 soit 246 590,74 €

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 18 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI

